



LES SERVICES PUBLICS
LOCAUX EN RÉSEAU

DOSSIER D'ADHÉSION À LA FNCCR

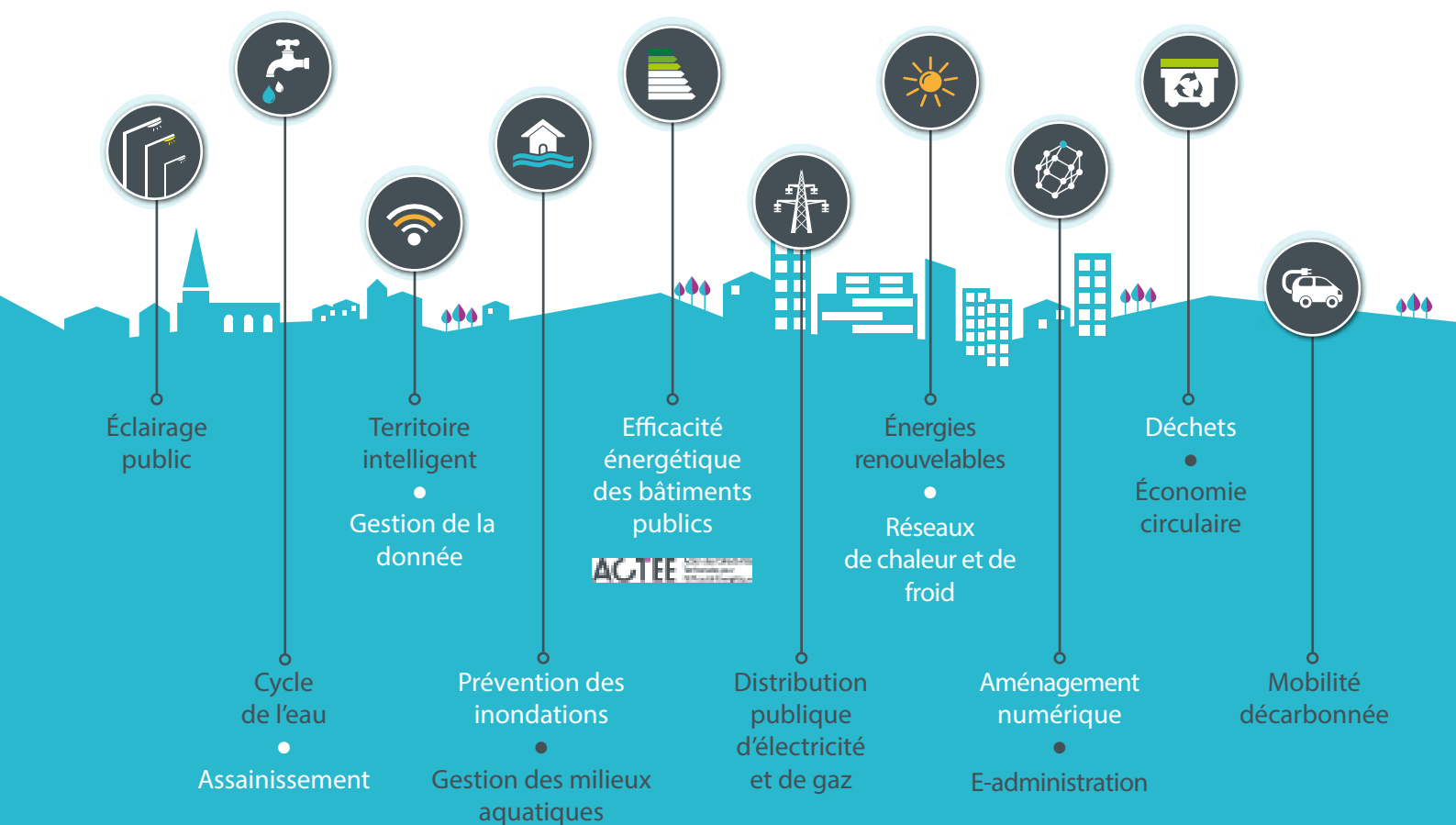
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
CYCLE DE L'EAU
NUMÉRIQUE
DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À VOS CÔTÉS POUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LA FNCCR ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS DANS L'ORGANISATION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN RÉSEAU ET DES ACTIVITÉS QUI LEUR SONT LIÉES.

La FNCCR préconise la cohésion nationale et la solidarité territoriale, grâce à des outils de péréquation.

Elle appuie la coopération intercommunale à une échelle suffisamment importante pour doter les services publics de moyens humains et matériels adaptés aux besoins des habitants et aux acteurs économiques.



La FNCCR

Réseau national des collectivités en charge des services publics locaux

Espace de dialogue et de partage d'expériences



Centre de ressources techniques et juridiques



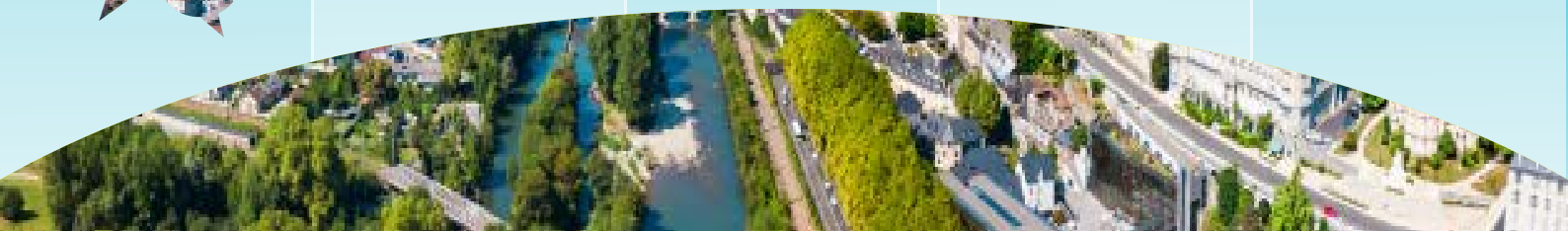
Représentation des collectivités adhérentes



Accompagnement des projets



Veille réglementaire



POURQUOI ADHÉRER À LA FNCCR?

LA FNCCR RÉUNIT PLUS DE 800 COLLECTIVITÉS EN CHARGE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DU NUMÉRIQUE ET DES DÉCHETS.

LA FÉDÉRATION S'ENGAGE NOTAMMENT POUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, AVEC UNE LOGIQUE MULTI-RÉSEAUX, EN FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA MUTATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES.

Co-construire en réseau et porter les intérêts des collectivités : du local au national

Les groupes de travail permettent d'échanger sur des thématiques précises et de produire des livrables utilisables par tous.

La FNCCR siège aux conseils et aux commissions stratégiques pour les collectivités et travaille avec ses adhérents pour contribuer à la rédaction des textes législatifs et réglementaires en amont de leur parution.

Se former et s'informer, échanger sur ses projets et ses pratiques, mutualiser et développer son expertise

Les journées d'étude vous permettent de découvrir ou d'approfondir un sujet spécifique et de favoriser les échanges et retours d'expérience.

Les modèles de documents sont directement et librement réutilisables (règlement de service, cahiers des charges...).

La veille juridique apporte l'essentiel des nouveautés à intégrer dans vos projets.



Le libre accès à notre intranet permet de consulter tous nos guides et nos enquêtes.

Les formations donnent les clefs pour monter un projet de manière efficace et pérenne.

Avoir accès à des tarifs préférentiels

À l'ensemble des congrès, colloques, formations et événements que nous organisons avec nos partenaires.

Être accompagné dans son projet

Nous intervenons à votre demande pour des actions personnalisées et sur site, au plus près de votre projet.



Siège de la FNCCR à Paris

Association
libre et indépendante
représentant les
collectivités

**100 % des
financements
et de la gouvernance
de la FNCCR sont
publics**

Organe d'expression
collective d'élus
responsables de
l'organisation de
services publics locaux

GOUVERNANCE

La FNCCR est administrée par un conseil d'administration, élu pour six ans par l'Assemblée générale.

Ses décisions sont préparées par différentes instances :

Cinq conseils d'orientation proposent les actions à mener par catégorie d'adhérents :

- Autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie ;
- Entreprises publiques locales de distribution d'énergie ;
- Services publics d'eau et d'assainissement ;
- France Eau Publique ;
- SEM énergie

16 commissions traitent de manière thématique les différentes compétences exercées par la Fédération.



FORMATIONS CERTIFIÉES QUALIOP

La FNCCR propose des formations pour les territoires.

Ces formations apportent une vision à 360° des différents enjeux relatifs aux compétences des collectivités, qu'ils soient réglementaires, techniques et économiques.

Elles mêlent apports théoriques, retours d'expériences et exercices pratiques appliqués à des cas pratiques.



LA FNCCR VOUS ACCOMPAGNE

SUPPORT
pour les questions
techniques,
économiques,
juridiques...



EDITIONS

[lettres d'actualité, guides, notes]



ACTUALITÉ
des compétences

LOBBYING
législatif,
réglementaire



JOURNÉES D'ÉTUDES

- > La FNCCR organise des réunions d'information sur des thématiques d'ordre technique et/ou juridique intéressant les collectivités.
- > Ces réunions permettent de partager des expériences et des pratiques entre collectivités, et également d'échanger avec l'équipe de la FNCCR, les représentants des ministères, des experts techniques et juridiques.

GROUPES DE TRAVAIL

- > La FNCCR organise des réunions à destination d'un groupe restreint de collectivités pour travailler ensemble sur un sujet précis (rédaction du rapport annuel, analyse des coûts).
- > Les modèles de documents sont directement et librement réutilisables.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer, c'est très simple !
Il suffit de suivre les étapes suivantes :

1

DEMANDE

Vous nous adressez
(adhesion@fnccr.asso.fr) une
demande de renseignements (fiche
disponible sur le site Internet de la
FNCCR).

Nos services vous envoient un dossier
d'adhésion avec un formulaire à retour-
ner après l'avoir complété, accompagné
d'un devis estimatif du montant de la
cotisation annuelle de votre organisme.



2

OUVERTURE DES DROITS (ADHÉSION PROVISOIRE)

Dès réception du formulaire d'adhésion
(voir page 7), vous avez accès aux services
de la FNCCR, sans attendre la validation
officielle de votre demande d'adhésion.



3

ADHÉSION OFFICIELLE

Votre demande d'adhésion doit être
approuvée par le Conseil d'administra-
tion de la FNCCR. Pour qu'il puisse se
prononcer, il convient de nous adresser
un document officiel (une délibération
ou une décision du représentant légal
habilité à cet effet), en plus du formu-
laire d'adhésion.

Réseaux publics :
la lettre nationale de la FNCCR



Cotisation appelée la première année : le montant
est calculé en fonction du nombre de mois entiers
restants à compter de la date de réception du
formulaire d'adhésion.



Exemple d'un modèle de délibération

Délibération en vue de l'adhésion à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

Madame/Monsieur le/la Maire ou Madame/Monsieur le/la Président(e) présente le dossier de la demande d'adhésion de [indiquer le nom de l'organisme], ci-après dénommée FNCCR, association de collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisés dans les services locaux en réseaux (énergie, cycle de l'eau, éclairage public et numérique), placée sous le régime de la loi de 1901.

- Considérant que la FNCCR représente et défend les intérêts de ses membres et à travers eux ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de [indiquer le nom de(s) compétence(s)] ;
- Considérant que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'Etat, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées ;
- Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national ;
- Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement [indiquer le nom de la/des compétence(s)], dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;
- Considérant que de nos jours notre collectivité s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs aussi de valeurs et, à ce titre, la collectivité souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents ;

Le [indiquer le nom de l'organe délibérant ou de l'instance dirigeante de l'organisme], après en avoir délibéré le

- APPROUVE à [condition de majorité] des membres présents l'adhésion à la FNCCR pour [mentionner la/les compétence(s) concernée(s)] ;
- AUTORISE le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis ;
- Le cas échéant, DESIGNÉ [civilité, nom, prénom et fonction] comme représentant légal de la [nom de la collectivité] à la FNCCR ;
- HABILITE le président à signer tout document permettant l'adhésion.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire ou le Président.

Il n'est pas nécessaire de prendre une délibération chaque année, l'adhésion est renouvelée automatiquement par tacite reconduction.

Le barème des cotisations est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

La première année, un prorata temporis est appliqué en fonction de la date de réception par la FNCCR du formulaire d'adhésion ou de la décision d'adhésion (délibération).

Une remise de 3 % est appliquée en année pleine à compter de la deuxième adhésion (sauf cas particuliers, cf. page 8).



Formulaire d'adhésion à la FNCCR

À compléter et à renvoyer, avec la délibération approuvant l'adhésion, à :

FNCCR
20 boulevard de Latour-Maubourg
75007 PARIS
ou
Email : adhesion@fnccr.asso.fr

1. INFORMATIONS RELATIVES À VOTRE ORGANISME

Nom de la collectivité ou de l'établissement public (pas d'abréviation SVP)

Adresse (siège de l'organisme)

Téléphone

Email général

Statut de votre organisme

Commune	Syndicat de communes
Département	Syndicat mixte ouvert
Région	Régie à simple autonomie financière
Métropole	Régie personnalisée
Communauté de communes	Entreprise publique locale* (SEM, SPL, SEMOP...)
Communauté d'agglomération	Société coopérative
Communauté urbaine	Autres (à préciser) :
Syndicat mixte fermé	

Population légale :

habitants

0 0 0 0 0 9 9 9 9

Dans le cadre d'une intercommunalité, la donnée faisant foi pour le calcul de la cotisation est le nombre d'habitants recensés au 1^{er} janvier, disponible sur le site Internet BANATIC du ministère de l'Intérieur.

*Cotisation spécifique pour les EPL (voir page 9)



2. BARÈME DES ADHÉSIONS À LA FNCCR

Secteur	ADHÉSIONS	Cotisation à verser à la FNCCR ⁽¹⁾ : $C = A \times T$ (sauf cas particuliers)			
		Assiette (A)	Tarifs 2024 (T)	Plancher	Plafond
Énergie et éclairage public	Distribution d'énergie ⁽²⁾	Population légale ⁽⁵⁾	0,046 €/habitant	770 €	10 800 €
	Distribution de chaleur et de froid ⁽³⁾	Population légale ⁽⁵⁾	0,020 €/habitant	770 €	5 360 €
	Distribution de gaz seule ⁽³⁾	Population légale ⁽⁵⁾	0,020 €/habitant	770 €	5 360 €
	Transition énergétique	Population légale ⁽⁵⁾	0,020 €/habitant	770 €	5 360 €
	Entreprises Publiques Locales ⁽⁸⁾	0,53 % par compétence du dernier chiffre d'affaires connu.		1 090 €	7 100 €
	Éclairage public	Population légale ⁽⁵⁾	0,020 €/habitant	770 €	5 360 €
Eau	Cycle de l'eau (production, distribution d'eau potable), assainissement collectif et autonome, gestion des eaux pluviales, GEMAPI)	Population légale ⁽⁵⁾	0,038 €/habitant	770 €	8 360 €
	France eau publique ⁽⁷⁾	Population légale ⁽⁵⁾	0,019 €/habitant	1 180 €	11 350 €
	Analyse comparative des services d'eau et d'assainissement ⁽⁷⁾	2 420 € pour un service d'eau potable ou un service d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif); 3 990 € pour les deux services, eau potable et assainissement des eaux usées (collectif et non collectif); 500 € pour un service d'assainissement non collectif seul (SPANC)			
	GEMAPI seule ⁽⁴⁾	Montant forfaitaire :			
		Moins de 50 000 habitants : 770 €			
		Entre 50 000 et moins de 200 000 habitants : 1 860 €			
		Entre 200 000 et moins de 500 000 habitants : 3 060 €			
		Entre 500 000 et moins de 2 millions d'habitants : 4 200 €			
		2 millions d'habitants et plus : 5 360 €			
	Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ⁽⁴⁾	0,053 € par installation dans le périmètre du SPANC		440 €	
	Syndicats d'irrigation	0,020 € par hectare irrigué		770 €	3 060 €
Numérique	Réseaux THD RIP, appuis communs, gestion des données, SIG et cartographie, services et usages numériques, territoires connectés IOT, cybersécurité	Population légale ⁽⁵⁾	0,022 €/habitant ⁽⁶⁾	770 €	5 360 €
Déchets & économie circulaire	Collecte, gestion et valorisation énergétique	Population légale ⁽⁵⁾	0,020 €/habitant	770 €	5 360 €

(1) Les modalités de calcul des cotisations sont fixées par l'Assemblée générale de la FNCCR.

(2) Distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Le calcul de la cotisation à la FNCCR est le même si la collectivité n'exerce pas toutes les compétences de l'adhésion, d'autre part cette formule peut être souscrite par les EPCI à fiscalité propre qui exercent eux-mêmes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, au moins sur une partie de leur territoire.

(3) Cette adhésion ne concerne que les collectivités non cotisantes au titre de la formule globale « distribution d'énergie », qui inclut l'électricité, le gaz, la chaleur et le froid.

(4) Cette adhésion ne concerne que les collectivités non cotisantes au titre de la formule globale « cycle de l'eau », qui inclut les compétences GEMAPI et SPANC.

(5) Dans le cas d'une intercommunalité, la donnée retenue pour le calcul de la cotisation est le nombre d'habitant disponible dans la base de donnée BANATIC du ministère de l'Intérieur. Dans le cas où cette donnée ne correspondrait pas à la population effective de l'organisme, merci de nous le signaler et de nous communiquer la valeur à prendre en compte, accompagnée d'une note explicative.

(6) Adhésion spécifique des OPSN (Opérateurs de services publics numériques) : La cotisation est de 0,142% des dépenses de fonctionnement afférentes à l'activité informatique de la structure figurant au dernier compte administratif connu avec un plancher de 770 € et un plafond de 5 360 €.

(7) Adhésion complémentaire à celle du « cycle de l'eau », non éligible à la remise de 3%.

(8) Hors distribution d'énergie et FEP



CAS SPÉCIFIQUES POUR LES ADHÉSIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Activités complémentaires

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR propose à ses adhérents deux activités complémentaires, non comprises dans l'adhésion de base et qui donnent donc lieu au versement d'un supplément de cotisation par les collectivités concernées.

Si votre organisme souhaite recevoir des informations plus précises concernant l'une et/ou l'autre de ces deux activités, merci de nous le signaler.

Analyse comparative des services publics d'eau et d'assainissement.

Démarche d'amélioration continue de la performance pour les services d'eau et d'assainissement unique en France, reposant sur la comparaison d'indicateurs de contexte et de performance, et le partage de connaissances et d'expériences en ateliers.

L'adhésion peut concerner l'eau potable et/ou l'assainissement.



France Eau Publique

Au sein de la FNCCR, le réseau FEP rassemble des collectivités et opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement dans un objectif de partage d'expériences, mutualisation des bonnes pratiques et promotion de la gestion publique de l'eau.

Le réseau France Eau Publique est structuré autour de trois types d'activités :

- Échanges et partage de bonnes pratiques entre opérateurs publics, à travers notamment des communautés métiers, centrées sur les fonctions supports : gestion des abonnés, achats, ressources humaines, communication, agences comptables internes, qualité-hygiène-sécurité, finances, systèmes d'information... Les responsables métiers de ces domaines de compétences sont invités à échanger leurs pratiques via des réunions ponctuelles autour de thématiques opérationnelles. Ils bénéficient aussi de l'accès à des espaces dédiés sur la plateforme collaborative de la FNCCR, qui permettent de partager directement entre membres des interrogations, contacts de prestataires, documents...
- Mutualisation et mises en réseau : mises en relations spécifiques avec des membres du réseau à la typologie ou au nombre d'habitants similaires à votre structure, pour bénéficier de retours d'expériences appropriés + accès à des outils mutualisés, dont notamment un achat groupé de compteurs d'eau par l'intermédiaire de l'UGAP, qui permet une réduction de 4% environ sur les prix publics.
- Représentation et valorisation des intérêts de la gestion publique de l'eau dans le panorama institutionnel : participation à des actions d'influence pour promouvoir la gestion publique de l'eau (conférences, salons, rencontres parlementaires...) et mise à disposition d'outils de promotion de la gestion publique (Manifeste pour une eau durable...).

ADHÉSION DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES (SEM, SPL, SEMOP...)

Cette adhésion permet aux EPL de bénéficier des prérogatives de la FNCCR (hors distribution d'énergie et FEP) et notamment des actions suivantes :

- Newsletter d'actualité spécifique ;
- Organisation de quatre groupes de travail et d'une journée événementielle ;
- Publications (techniques, juridiques, économiques) ;
- Représentation et défense des intérêts au niveau national ;
- Mise en réseau ;
- Analyses juridiques ;
- Accès au catalogue des formations aux tarifs adhérents.

3. LES INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX DE L'ORGANISME

MERCI DE NE PAS REMPLIR CETTE RUBRIQUE SI VOTRE COLLECTIVITÉ EST DÉJÀ ADHÉRENTE DE LA FNCCR

Représentant.e légal.e [président.e en règle générale ou éventuellement un.e autre élu.e de l'organe délibérant désigné.e par lui /elle]

Nom

Prénom

Email*

Fonction

*adresse mail pour l'envoi de la documentation et des invitations aux réunions (uniquement si différente de celle de la collectivité)

Autre(s) mandat(s) électifs (maire, conseiller départemental, conseiller régional...) :

MERCI DE NE PAS REMPLIR CETTE RUBRIQUE SI VOTRE COLLECTIVITÉ EST DÉJÀ ADHÉRENTE DE LA FNCCR

Directeur.trice (personne à laquelle devront être adressées les informations et communications diverses de la FNCCR, qui peut être le DGS, le DGA ou le directeur directement concerné...)

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

Email

MERCI DE NE PAS REMPLIR CETTE RUBRIQUE SI VOTRE COLLECTIVITÉ EST DÉJÀ ADHÉRENTE DE LA FNCCR

Administrateur.trice (personne habilitée à gérer votre espace adhérent sur le site de la FNCCR : ajout et suppression de collaborateurs de votre organisme, mise à jour des données annuelles de population, etc)

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

Email

À REMPLIR

Renseignements comptables (personne à laquelle sera transmis le décompte de cotisation)

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

Email

4. AUTRES INTERLOCUTEURS POUR CHACUNE DES DIFFÉRENTES ADHÉSIONS

Adhésion/Compétence	Nom et Prénom	Fonction	E-mail
Distribution d'énergie			
Électricité			
Chaleur et froid			
Gaz			
Transition énergétique (Energies renouvelables et économies d'énergie)			
ENR			
Efficacité énergétique			
Éclairage public			
Éclairage public			
Déchets			
Collecte			
Traitement et valorisation énergétique			
Entreprises publiques locales			
SEM, SPL, SEMOP			
Cycle de l'eau			
Eau potable			
Assainissement collectif			
Assainissement non collectif			
Eaux pluviales			
GEMAPI			
Numérique			
Réseaux THD RIP			
Appuis communs			
Gestion des données			
SIG et cartographie			
Services et usages numériques			
Territoires connectés IoT			
Cybersécurité			

Le présent formulaire limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire afin d'adhérer à la FNCCR, et a pour finalité d'être en mesure de bénéficier de ses services : invitation à nos événements et travaux (journées d'études, groupes de travail, formations, webinaires, colloques...), gestion administrative de l'adhésion (interlocuteurs, cotisations...), mise en relation des agents et élus des structures adhérentes, envoi de newsletter, accès à nos intranets. Le traitement de ces données est basé sur l'intérêt légitime de la FNCCR lorsqu'il s'agit de personnes morales (art. 6 (1f) du RGPD), ou sur l'exécution d'un contrat pour les adhérents personnes physiques (art. 6 (1b) du RGPD). Ces données sont transmises à nos différents services pour traitement. Elles sont conservées le temps de l'adhésion de votre structure, et sont mises à jour dès qu'il est porté à la connaissance de la FNCCR tout changement d'interlocuteur. En qualité de responsable des traitements mis en oeuvre dans le cadre de l'adhésion de ses membres, la FNCCR s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés ». Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de portabilité sur les données personnelles concernées (le droit d'opposition ne s'applique pas pour les personnes physiques). Vous pouvez exercer vos droits auprès de la FNCCR en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@fnccrasso.fr ou par courrier postal à : FNCCR - RGPD - 20 boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 - Paris. La FNCCR a désigné l'Adico (5 rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS) en tant que délégué à la protection des données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Adhésion(s) souhaitée(s) :

Pour faciliter la gestion administrative de nos échanges, nous vous prions de nous indiquer votre numéro de SIRET.
SIRET de la collectivité :

SIRET de votre adhésion (si différent du SIRET de la collectivité) :

Fait à :

Le :

Vos interlocuteurs à la FNCCR

En savoir plus sur votre adhésion

Charles-Antoine GAUTIER
Directeur général
c-a.gautier@fnccr.asso.fr

David BEAUVISAGE
Directeur général adjoint
Tél. 01 40 62 16 45 - 06 34 41 82 21
d.beauvisage@fnccr.asso.fr

Assistantes :
Anne SOPPELSA
Assistante du Président et du Directeur général
Tél. 01 40 62 16 58
a.soppelsa@fnccr.asso.fr

Eléna SMIRNOVA
Assistante de Direction générale
Tél. 01 85 09 36 76 - 06 10 54 46 54
e.smirnova@fnccr.asso.fr

Violaine LANNEAU
Secrétaire générale des services
Tél. 01 40 62 16 35
v.lanneau@fnccr.asso.fr

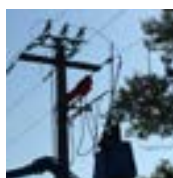
Cécile FONTAINE
Cheffe du département affaires
publiques et juridiques
Tél. 06 01 14 12 95
c.fontaine@fnccr.asso.fr

Wilfried KOPEC
Chef du département énergie
Tél. 01 83 75 77 15 - 07 78 49 10 57
w.kopec@fnccr.asso.fr

Régis TAISNE
Chef du département cycle de l'eau
Tél. 01 40 62 16 29
r.taisne@fnccr.asso.fr

Jean-Luc SALLABERRY
Chef du département numérique
Tél. 01 40 62 16 22 - 06 13 60 48 30
jl.sallaberry@fnccr.asso.fr

La FNCCR compte
50 collaborateurs
qui accompagnent
au quotidien plus
de 800 collectivités
adhérentes





La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de plusieurs services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois les autorités organisatrices (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) de ces services publics, qu'ils soient délégués à des opérateurs publics ou privés ou gérés directement par les exploitants de ces autorités (régies, SEM, SPL, SEMOP, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en métropole et en outre-mer.



FNCCR
20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris
www.fnccr.asso.fr

CONTACT
contact@fnccr.asso.fr
01 40 62 16 40

